

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **18 (1882)**

Heft 14

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

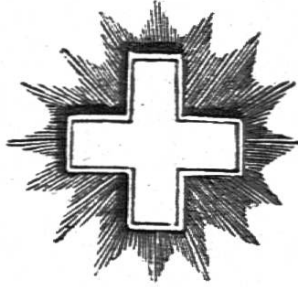
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

15 JUILLET 1882

XVIII^e Année.

N^o 14.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêt de la Société. — Erection d'un monument à Pestalozzi. — Littérature française — Moyens d'assurer la fréquentation des classes. — Paroles de M. Pasteur à l'Académie française. — Etudes de langue. — Le chant en chœur est-il favorable à l'art musical ? — Correspondance. — Nécrologie suisse. — Partie pratique.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité directeur aux membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande.

CHERS COLLÈGUES, CHERS AMIS,

Ce numéro de l'*Educateur* étant le dernier avant la grande réunion des 25 et 26 juillet, nous en profitons pour donner ou répéter les recommandations et renseignements suivants :

1^o Le comité central est convoqué pour le lundi 24 juillet, à 3 heures de l'après midi, à Neuchâtel, collège des garçons. Une convocation spéciale, avec l'ordre du jour, sera adressée incessamment à chacun des membres du dit Comité.

2^o MM. les sociétaires et invités trouveront à la gare, lundi soir et

mardi matin, des cadets qui les conduiront au local de la distribution des cartes de fête, de banquet, insignes, etc.

3° Il sera établi cinq bureaux au collège des Terreaux portant les indications suivantes : 1° *Comité des dames*; 2° *Invités, Suisse allemande et italienne*; 3° *Canton de Vaud*; 4° *Genève, Fribourg, Jura bernois et Valais*; 5° *Neuchâtel*.

4° La carte de légitimation donne droit à une réduction de tarif de 50 pour $\frac{0}{100}$, pendant six jours, mais *exclusivement pour le trajet en ligne directe aller et retour*. Elle est personnelle et doit être signée par le porteur.

5° MM. les sociétaires sont priés de ne pas oublier la feuille renfermant les deux chœurs à exécuter, ainsi que la brochure contenant les rapports sur les trois questions.

6° Ils sont rendus encore une fois attentifs aux avis publiés précédemment, c'est que le *Comité ne prend aucun engagement à l'égard des sociétaires qui ne se seront pas fait annoncer*.

MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES ET CHERS AMIS,

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, le 8^e congrès scolaire aura sa place marquée dans les annales de la Société des instituteurs de la Suisse romande, tant par l'importance des questions qui y seront traitées que par le nombre d'hommes d'école distingués et de représentants des autorités scolaires et administratives qui l'honoreront de leur présence.

Ainsi, que le mot d'ordre de tous soit : « A Neuchâtel les 25 et 26 juillet! »

Notre modeste cité ne peut pas offrir à ses hôtes de deux jours une réception brillante; mais vous y trouverez une population hospitalière et sympathique à tout ce qui peut encourager le progrès dans le domaine de l'éducation populaire; vous y rencontrerez surtout des collègues et des amis tout heureux de vous serrer la main et de travailler avec vous au bien de nos écoles et de notre chère jeunesse, l'espoir de la commune Patrie.

Le comité directeur.

Erection d'un monument à Pestalozzi.

Un appel pour l'érection d'un monument à Pestalozzi *en Suisse* est publié par les journaux d'Allemagne. C'est même l'Allemagne qui a pris l'initiative à cet égard. L'Autriche, les Etats-Unis et l'Italie s'y associent, et la Suisse est représentée dans le comité par trois noms : MM. Ruegg, à Berne; Wyss, à

Berthoud, et Morf, à Winterthour. Le comité central des instituteurs de la Suisse romande aura probablement l'occasion de s'occuper de la question dans la séance qui précèdera l'ouverture du Congrès et verra s'il y a lieu de proposer quelque chose à l'assemblée générale.

Les auteurs de la souscription regardent l'érection d'un monument à Pestalozzi comme UNE DETTE D'HONNEUR INTERNATIONALE.

A. DAGUET.

Littérature française.

Il serait à désirer que chaque instituteur de la Suisse française sût l'allemand et vice-versâ. M. Redard nous a envoyé d'Amsterdam, il y a déjà quelque temps, *une imitation* de quelques vers de Heine. Si nous les insérons, c'est pour encourager cette étude. M. Redard a eu raison de ne pas parler de traduction, car nous ne pourrions l'appeler un traducteur fidèle (1); mais à titre d'imitation, son essai est louable et mérite l'impression.

Où sont-ils ?

Du sein des flots émerge, solitaire,
L'îlot rocheux ; j'y suis assis, rêvant.
L'aquilon souffle, et la mauve légère,
Jetant son cri, rase le flot mouvant.

J'ai pu chérir maintes beautés charmantes,
Et j'ai compté bien des joyeux amis. —
Où sont-ils donc ? — O vagues écumantes,
Vous vous taisez ! Océan, tu gémis !

(Imité de Heine.)

Ch.-H. REDARD, (Amsterdam).

A propos de vers, nous en recevons parfois qui trahissent l'ignorance des principes les plus élémentaires de la versification et où la poésie fait tout à fait défaut. Ce serait rendre un mauvais service au journal et aux auteurs eux-mêmes que de les livrer à la publicité.

A. DAGUET.

(1) *Runenstein* n'est pas traduit par *îlot rocheux*. Ce vers français : *J'ai pu chérir maintes beautés charmantes* ne rend pas ce vers allemand si simple et si cordial : *Ich habe geliebt manch' schœnes Kind*. — *Océan, tu gémis !* n'est pas dans le texte. Pour l'intelligence des vers français, il est bon de dire aux profanes en histoire naturelle qu'on appelle *mauves* une sorte de mouettes. Ce mot ne nous était pas connu ; c'est Littré qui a éclairé notre ignorance.

Moyens d'assurer la fréquentation des classes.

Avant de rechercher les moyens d'assurer la fréquentation des classes, il serait bon de connaître les principales causes qui nuisent à l'assiduité.

En première ligne, nous devons citer l'éloignement de toute école, les mauvais chemins, le manque d'attrait dans l'enseignement, les travaux industriels, les besoins agricoles, la pénurie, le manque d'énergie, mais surtout l'ineurie, l'ignorance des parents.

En effet, quel est le maître qui n'ait pas remarqué que la principale des causes de l'irrégularité dans la fréquentation des classes est l'indifférence des parents ? oui, quel est le maître qui n'ait remarqué que sous le plus futile prétexte les parents gardent les enfants à la maison ?

Et pour preuve de cette futilité, quel instituteur demande soit au père soit à la mère ce qui a empêché leur enfant de venir en classe, sans en recevoir cette banale réponse : « le petit était malade ».

Mais s'il s'agit d'une fête, l'enfant malade aujourd'hui sera guéri demain. Et dût-il garder le lit la semaine entière, les parents n'oseront lui imposer leur volonté.

Car nous savons malheureusement qu'aujourd'hui la « gâterie » est toute l'éducation de nos enfants. Nous ne pouvons donc guère songer à agir sur les parents, mais bien sur l'enfant.

L'enfant (depuis moins de 7 à 12 ans) s'attache facilement. Son âme, comme un petit papillon vole à qui lui plaît. Soyons donc pleins de douceur sans familiarité, de bonté sans flatterie, de sévérité sans rudesse ; ayons une légère remontrance pour une petite faute, un regard sévère avec la punition pour une plus grande faute, faisons connaître à l'enfant que si nous punissons ce n'est pas pour le plaisir de punir, mais bien afin que la règle qui ne passe sur aucune faute même légère, le demande ainsi.

Mais jamais de punition lorsque nous ne serons pas sûrs du coupable : ce serait révolter ce petit cœur. La recherche du coupable punit assez l'enfant ; il saura éviter une prochaine fois la punition qui l'attendait s'il eût été pris.

En un mot, tâchons de faire aimer la classe.

Quand nous en serons arrivés là, quand l'enfant aura goûté de cette attraction universelle qu'on appelle la bonté, ce passe-partout des cœurs, nous pourrons faire tout ce que nous voudrons de cette petite nature aimante et y régner en maîtres ; nous la conduirons, nous la guiderons, et en retour elle ne se séparera de nous qu'à regret : elle nous aimera de cet amour vrai que seul connaît l'enfant.

Rien alors ne pourra le retenir à la maison ; il voudra venir en classe et il y viendra : il fera comme il eût fait pour une fête.

Des maîtres paraissent regarder les récompenses comme un des principaux moyens de provoquer l'assiduité des élèves.

Nous, tout en nous rangeant à ce stimulant, nous ne pouvons dissimuler ce qu'il faut de réserve pour l'emploi des récompenses.

Les parents les plus insoucians ne se feront aucun scrupule de venir demander une récompense pour leur enfant paresseux et peu intelligent.

Comment se tirer de là? Est-ce en disant que l'enfant ne l'a pas méritée? Alors il nous sera répondu sans aucune gêne que c'est de notre faute; que l'enfant est très intelligent et finalement il quittera la classe. Ce serait peu de chose si ce seul élève allait ailleurs traîner sa paresse, mais comme cette catégorie est la plus nombreuse, le mal devient souvent contagieux et fait des ravages.

Passons maintenant à un autre point de vue dans lequel nous allons résumer toutes les idées qui nous assiègent.

Tout le corps enseignant a nié l'utilité du journal de classe et du registre d'appel.

Loin d'être de cet avis, nous désirerions y voir joindre le livret de correspondance de famille.

Le journal de classe qui fait connaître le bon maître et qui montre l'application à son devoir comme le fait le journal de dépenses d'un ménage; le registre d'appel qui oblige le maître à s'assurer de ce que fait tel ou tel élève; le livret de correspondance qui obligerait les parents trop faibles sur la surveillance de leurs enfants à fournir des prétextes valables d'absence.

Un instituteur vaudois.

Paroles de M. Pasteur à l'Académie française.

Dans la réception à l'Académie française de M. Pasteur, qui est l'un des plus grands savants de l'Europe, célèbre par ses découvertes en chimie et en physique, et auquel a répondu le non moins célèbre M. Renan, il a été prononcé de très belles paroles. Mais, comme il arrive assez souvent, c'est le littérateur, le linguiste ou orientaliste qui a été le sceptique, pendant que c'est le savant qui a été le croyant, le représentant du spiritualisme. Nous détachons du discours de M. Pasteur un passage curieux concernant l'illustre chimiste et physicien anglais Faraday :

« On raconte que Faraday, dans les leçons qu'il faisait à l'Institution royale de Londres, ne prononçait jamais le nom de Dieu, quoiqu'il fût profondément religieux. Un jour, par exception, ce nom lui échappe, et tout à coup se manifeste un mouvement d'approbation sympathique. Faraday, s'en apercevant, interrompt sa leçon par ces paroles :

« Je viens de vous surprendre en prononçant ici le nom de Dieu. Si cela n'est pas encore arrivé, c'est que je suis, dans les leçons, le représentant de la science expérimentale. Mais la notion et le respect de Dieu sont arrivés à mon esprit par des voies aussi sûres que celles qui nous conduisent aux vérités physiques. »

Questions d'histoire.

A une époque où la tolérance était considérée comme un crime, lord Baltimore, un catholique anglais, eut la gloire de fonder dans l'Amérique du Nord un gouvernement sur le principe de la liberté de conscience et de l'égalité civile de tous les chrétiens.

Voici la formule de serment introduite par ce gouverneur du Maryland :

« Je promets que ni par moi ni par les autres, pour et à cause de religion, je ne molesterai aucune personne qui fera profession de croire en Jésus-Christ. »

On ne s'imaginait pas alors qu'on pût se dire chrétien sans reconnaître la divinité de Jésus-Christ.

C'est ainsi qu'en 1649, une assemblée composée de catholiques votait un acte constitutionnel concernant la religion qui proclamait la tolérance dans le Nouveau-Monde.

(Laboulaye, *Histoire des Etats-Unis*, I, 264-265.)

Nous demanderons à ce sujet qui a introduit la tolérance religieuse en Europe? Est-elle plus ancienne qu'au Nouveau-Monde?

A. D.

L'originalité.

Maître Ervin de Steinbach doit bâtir une église;
Dans cette œuvre, Strasbourg veut qu'il l'immortalise :
« Imitez, lui disaient les hommes de renom,
Ou bien le Capitole, ou bien le Parthenon,
La coupole romaine ou la façade attique! »
Pour réponse, il créa son chef-d'œuvre gothique.

En vain, dans ses travaux, l'art cherche la beauté
Si l'art n'a pour cachet l'originalité.

Napoléon VERNIER.

Etudes de langue.

(M. Prudhomme et le *Poncif* ou les banalités de haut goût.)

Il y a la littérature de grosse caisse ou de *tam-tam*. Puis il y a le style Prudhomme.

M. Prudhomme est le plus radical incurable de cette maladie des intellectuels médiocres que le vocabulaire dérobé de l'art a nommé le *Poncif*. Le *Poncif*, c'est la formule de style, de sentiment, d'idée ou d'image qui, fanée par l'abus, court les rues avec un faux air hardi et coquet.

Le *Poncif* est la cérémonie du banal. Exemples : *La voir, l'atteindre, la saisir, la sauver, fut pour notre héros l'affaire d'un instant. — C'est plus qu'un bon livre, c'est une bonne action. — To be or not to be. — On ne remplace pas une mère. — Le plus beau fleuron de sa couronne. — Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires. — La plus franche cordialité n'a pas cessé de régner pendant le banquet. — Le courage du lion et la prudence du serpent. — L'horizon politique se rembrunit, etc.*

— Le *Poncif* est encore la pépinière des substantifs tout adjectivés : *Le meilleur des pères, l'aventure la plus piquante, la mâle fertilité, les intraitables convictions, les bons et simples habitants des champs.*

Pour ne pas prendre un milieu trop criard, c'est Prudhomme qui, à propos d'un amiral mort dans son lit, s'écrie avec le soupir des gens qui philosophent :

« Voyez ce vaillant *capitaine* ; pendant vingt ans il a affronté le *courageux* des éléments déchainés et l'horreur des batailles, et il vient de décéder comme un simple particulier ! Ce que c'est que de nous ! »

C'est encore lui qui laisse entendre que la cathédrale de son choix serait celle qui réunirait la nef d'Amiens, le portail de Reims, le chœur de Beauvais et la flèche de Strasbourg.

En attendant, il cite avec orgueil l'architecture de Saint-Sulpice. En parlant des artistes il ne dit plus : *Ce sont des meurt-faim*, mais il déclare poliment que *jamais sa fille n'épousera un artiste*. C'est lui qui a inventé ces grâces du langage : appeler le cocher un *Automédon* et les chasseurs des *Nemrods*.

C'est encore à M. Prudhomme qu'appartient cette pensée : *Quant à l'esprit, il ne sert qu'à faire des sottises*. Aussi épouse-t-il une femme qui est à la fois un zéro et un épouvantail. Ses enfants construisent un château de cartes ; le château se fend ; il leur dit en levant les yeux au ciel : *Voilà l'image de la vie !* Il répand partout que *sa dame ne lit pas*. C'est lui enfin qui, en wagon, lorsqu'on lui demande si la fumée ne l'incommode pas, répond magistralement : *Non, elle me rappelle la gloire*.

Prudhomme est un personnage français ou plutôt cosmopolite. On le connaît partout, donc aussi en Suisse, voire même dans la Suisse romande, où des rengaines moins raffinées sont en usage et passent pour des locutions de saine pédagogie : *Les enfants de Tell* pour dire les Suisses ; *la fontaine de la science* pour dire l'instruction élémentaire ou supérieure, à volonté.

Le chant en chœur est-il favorable à l'art musical ?

Nous extrayons et traduisons ce qui suit d'un feuilleton de la *Neue Freie Presse*, de Vienne, daté de Gersau sur le lac des Quatre-Cantons, 21 juillet 1881 :

Après avoir dit que le caractère distinctif de l'art musical en Suisse est basé sur la culture du chant à plusieurs voix, l'auteur nous raconte que, dans une excursion à Fluelen, il se rencontra, sur le bateau, avec une école de jeunes filles qui chantaient. « Comme expression immédiate et cependant réglée de l'allégresse commune, dit-il, ce chant impressionnait agréablement ; mais musicalement, il était assez dur, assez incorrect. Les jeunes filles chantaient toutes également fort, sans avoir le sentiment bien fin des tons. La question suivante s'était souvent posée à mon esprit : La faveur extraordinaire dont jouit, de notre temps, le chant en chœur (dans les écoles, les sociétés et les concerts), n'exerce-t-elle pas une influence désavantageuse sur le chant en solo ? Une réponse affirmative fut donnée à ma demande dès que j'eus fait la remarque que la Suisse, l'atelier le plus actif du chant en chœur, produit si rarement un soliste. Dans ce pays, où, en été, chaque dimanche amène une fête de chanteurs quelconque, se présenta à ma mémoire ce

que dit excellemment sur ce point dans sa brochure, le Dr Störk, professeur spécialiste de Vienne. Il déclare le chant en chœur la ruine infaillible de la voix, aussi bien des enfants que des grandes personnes. Il dit que des enfants de 8 à 12 ans sont incapables de chanter longtemps, même une heure, sans nuire à la musculature délicate de leur appareil vocal. Quelques heures de chant en chœur à l'école peuvent gâter pour jamais la meilleure voix. Sans nier l'utilité et l'influence morale du chant à l'école, le Dr Störk prétend que celui-ci est d'un effet nuisible pour l'éducation musicale proprement dite. C'est pourquoi il désire que les élèves qui montrent de l'aptitude pour le chant, ne prennent point part aux leçons de chant de l'école. S'il considère enfin le chant en chœur tel qu'on l'exerce à l'école, comme le moyen le plus sûr d'émousser l'ouïe pour les finesses de la perception musicale, et d'empêcher l'individualisation du chant, le musicien ne peut que souscrire au jugement sévère du médecin. »

Nous livrons ces appréciations au jugement de nos lecteurs.
Budapest, 20 juin 1882.

ANTOINE COLLAUD.

CORRESPONDANCE

Fribourg, le 5 juillet 1882.

Monsieur le rédacteur,

Privé du plaisir de prendre part au congrès de Neuchâtel qui coïncide avec nos examens annuels, permettez-moi d'emprunter les colonnes de *l'Éducateur* pour exprimer succinctement quelques idées personnelles sur la première question à l'ordre du jour, question dont j'ai l'honneur de revendiquer la paternité.

Parmi les causes multiples du peu de résultats obtenus, dans certaines contrées de notre pays, pour l'instruction primaire en général, il faut placer en première ligne, pour un grand nombre d'élèves du moins, une fréquentation très irrégulière de l'école, un manque presque absolu d'application à l'étude, soit en classe soit à la maison et, en troisième lieu, un abandon de tout livre, de toute étude dès le jour de leur émancipation de l'école. Les mesures prises jusqu'ici, les mesures coercitives même, telles que les amendes, la prison, infligées aux parents, étant reconnues insuffisantes à mettre un terme à cet état de choses déplorable, il est temps d'aviser, de chercher des remèdes plus efficaces, des moyens plus énergiques pour couper le mal par la racine.

Le grand tort que l'on a eu jusqu'ici, c'est d'enlever, en quelque sorte, au jeune homme lui-même toute la responsabilité de sa négligence, de sa paresse, de ses trop nombreuses absences à l'école. Il faut changer

de système, il faut prendre des mesures qui obligent *moralement* les jeunes gens à étudier, à acquérir le minimum d'instruction nécessaire à chaque homme pour gérer ses propres affaires, occuper un emploi dans sa commune, connaître et comprendre ses droits et ses devoirs de citoyen, et exercer, avec connaissance de cause, ses droits politiques. On n'est pas excusable de rester ignorant dans un pays où l'instruction est obligatoire et *gratuite*.

Les mesures à prendre sont très simples et d'une application facile, mais elles ne sont pas de la compétence du corps enseignant. L'autorité législative a seule le droit de les décréter et le pouvoir d'en faire l'application. Il suffit de faire une loi statuant qu'à l'âge de 19 ans révolus tous les jeunes gens, les idiots exceptés, subiront un examen sur un programme à déterminer (celui d'une bonne école primaire, par exemple) à l'effet d'obtenir leur *certificat de capacité*. Il va de soi que pour obtenir le dit certificat, il faudrait avoir une note moyenne satisfaisante. Celui auquel le certificat devrait être refusé, faute de connaissances suffisantes, aurait la faculté de se présenter à l'examen l'année suivante. Il faudrait décréter en second lieu que, à partir de telle année, les porteurs du certificat de capacité seuls seront admis à exercer leurs droits politiques et reconnus aptes à occuper un emploi, quel qu'il soit, dans la commune ou dans l'Etat. Une exception serait naturellement faite en faveur des citoyens qui auraient atteint l'âge de majorité antérieurement à la promulgation de cette loi.

Je suis persuadé que cette mesure aurait pour effet immédiat de faire cesser presque complètement les absences et de stimuler les jeunes gens à l'étude. L'Etat n'aurait même plus besoin d'organiser des cours du soir ou de perfectionnement. Les jeunes gens voyant approcher le moment de l'examen, seraient les premiers à prier l'instituteur de bien vouloir leur donner des leçons, dussent-ils même les payer de leur bourse.

Ne croyez-vous pas qu'une annonce comme la suivante, dans la *Feuille officielle*, produirait un salutaire effet sur la jeunesse ?

« La commune de X demande un *taupier* ; s'adresser à M. le syndic (maire) d'ici à tel jour. Inutile de se présenter sans son *certificat de capacité*. »

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

P. DUCOTTERD.

NÉCROLOGIE SUISSE

(Suite.)

Le Collège de Fribourg a perdu un de ses maîtres les plus zélés en M. HUBERT SOTTAZ, originaire de la Gruyère. Elève de l'Ecole cantonale et normale fondée sous le régime de 1848, M. Sottaz débuta dans la carrière de l'enseignement comme instituteur primaire, puis fut appelé aux fonctions de professeur-surveillant de l'Ecole cantonale, qu'il remplit pendant les dernières années de cette institution avec une conscience et

un dévouement qui ne se démentirent pas un instant au milieu des circonstances difficiles où se trouvait alors cet établissement.

Quand la réaction de 1857 détruisit l'École cantonale, M. Sottaz trouva une place de professeur à l'École cantonale de Soleure. En 1862, M. Sottaz rentra dans son canton pour y occuper au Collège la chaire de mathématiques qu'il conserva pendant vingt ans. Les mathématiques ont le privilège de ne point éveiller les soupçons que font naître d'autres enseignements. C'est grâce à cette neutralité des nombres et à une grande circonspection que M. Sottaz dut d'échapper à l'ostracisme qui frappa d'autres professeurs. Mais pour être prudent, Sottaz n'en était pas moins, comme le dit le *Confédéré* du 30 juin, un vrai patriote se multipliant pour être utile. On le trouve dans la Société de chant, au Club alpin, dans les Sociétés de Secours mutuels et des Sciences naturelles. Peu de Fribourgeois connaissaient comme lui les montagnes de la Gruyère qu'il visitait chaque année et sur lesquelles il a laissé un opuscule instructif. Économiste et généreux en même temps, M. Sottaz donnait des leçons gratuites à l'asile des orphelins. Lorsqu'on lui alloua un traitement, il en abandonna le montant à cette institution. Ami aussi dévoué que bon citoyen, M. Sottaz, sans être riche, a trouvé moyen de soulager plus d'une infortune et de venir en aide à plus d'un ami dans la gêne.

Ardent coopérateur des expositions scolaires, M. Sottaz se chargeait ordinairement de celle du dessin technique qu'il enseignait avec une ardeur extraordinaire qui n'a pas peu contribué au dérangement de ses facultés, qui l'a atteint pendant ces dernières années.

Le spectacle des vicissitudes par lesquelles a passé l'école fribourgeoise depuis un quart de siècle avait contribué à assombrir son âme, qui sentait d'autant plus qu'elle dérobait ses impressions sous les dehors de l'impassibilité. M. Sottaz est mort en catholique dévoué; tout en condamnant les abus, il n'avait jamais cessé de l'être.

A. DAGUET.

L'*Educateur* ne doit pas laisser passer inaperçue la fin terrestre d'un homme distingué autant qu'il était modeste (ce qui est beaucoup dire) et qui a consacré son temps, son labeur incessant et ses belles facultés à la cause de l'éducation.

Né en 1816, à Genève, Elie LECOULTRE vient de mourir, dans sa ville natale, le 21 juin dernier, à la suite d'une courte maladie. Sa famille était originaire de la vallée du Lac de Joux, où elle a encore des représentants. Nous ne parlerons ici que de la partie pédagogique de la carrière de cet homme de bien, qui avait fait des études complètes à l'académie de Genève, et pris ses grades dans la faculté de théologie. Vers 1842, il offrit, conjointement avec son camarade d'études, Ernest Naville, de prendre la direction d'une grande école primaire au quartier de St-Gervais. L'offre ayant été acceptée par l'autorité compétente, les deux

amis se préparèrent à leur tâche par un voyage pédagogique dont le but essentiel était de recevoir les directions du P. Girard. Ils se mirent à l'œuvre à leur retour. L'école de St-Gervais, telle qu'on la leur avait remise, était une salle unique dans laquelle un maître dirigeait les enfants selon la méthode Lancastérienne. Au bout de peu d'années, c'était une réunion de plusieurs classes dans lesquelles, à l'imitation de la célèbre institution de Fribourg, l'enseignement mutuel et l'enseignement simultané se prêtaient un mutuel appui. Quelques-uns des ouvrages manuscrits du cordelier Fribourgeois étaient aux mains des maîtres et des directeurs. Lecoultre ayant fait ses preuves, le gouvernement lui confia le poste d'inspecteur général de l'enseignement primaire, pour la partie protestante du canton. Vint la révolution de 1846. Par l'effet de la déplorable intervention des passions politiques dans le domaine de l'éducation, l'école de St-Gervais fut fermée, et bien que Lecoultre ne fût, à aucun degré, un homme de parti, il dut quitter l'inspection des écoles du canton. Une carrière nouvelle s'ouvrit bientôt à son activité.

Quelques pères de famille, désireux de faire élever leurs fils d'une manière conforme à leurs convictions, profitèrent de la liberté d'enseignement que le gouvernement de James Fazy respecta, pour fonder un collège privé. Lecoultre fut appelé à la direction de cet établissement classique, dont il a été le vrai fondateur. Au bout de bien des années, il demanda sa décharge des fonctions de directeur qui lui causaient trop de fatigue; mais il a continué à enseigner dans l'école qu'il avait fondée, jusqu'au jour où sa dernière maladie, qui n'a duré que trois semaines, l'a forcé de cesser tout travail.

Le but essentiel de l'enseignement de Lecoultre était la culture de la conscience morale sur la base d'idées religieuses nettes, larges et fermes. Il appartenait à cette noble phalange des éducateurs suisses à la tête de laquelle ont marché Pestalozzi et Girard.

Il possédait, à un rare degré, le discernement des caractères; et les éléments d'une psychologie délicate et fine, en même temps que profonde, abondaient dans les observations qu'il présentait aux parents de ses élèves. Un besoin de rectitude morale absolue enveloppait son cœur, très sensible au fond d'une écorce quelque peu austère. Aussi le sentiment tout à fait prédominant qu'il inspirait à la jeunesse était celui du respect. Un fait, dont nous pouvons garantir l'exactitude, en dira beaucoup sous ce rapport. Un de ses élèves, entendant vanter la certitude exceptionnelle des mathématiques, a dit un jour : « Moi, je suis plus sûr que M. Lecoultre est un honnête homme, que je ne suis sûr que deux et deux font quatre ». N'est-ce pas là, pour un éducateur, la plus belle des oraisons funèbres ?

UN PROFESSEUR GENEVOIS.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON D'ANALYSE

(Suite et fin; voir le numéro du 15 mai.)

Phrase à analyser : « Déjà au loin j'apercevais les crêtes des vagues rougies par les dernières lueurs du couchant; je voyais tourbillonner dans le ciel les oiseaux de mer qui précèdent la marée montante et l'annoncent par leurs cris aigus. »

Dans un précédent article, nous avons examiné ce qui, dans cette phrase, pourrait être compris par des élèves du degré inférieur de l'école primaire. Nous avons également indiqué la marche à suivre. Aujourd'hui, nous continuerons cette étude avec les élèves du degré moyen et du degré supérieur.

Nous avons vu dans la précédente leçon que cette phrase renferme quatre verbes à un mode personnel et, par conséquent, quatre propositions; mais nous avons quelque peu modifié les termes de ces propositions en remplaçant les pronoms par les noms dont ils tenaient la place. Nous avons obtenu ainsi les quatre propositions suivantes :

1. J'apercevais les crêtes des vagues.
2. Je voyais les oiseaux de mer.
3. Les oiseaux de mer précèdent la marée.
4. Les oiseaux de mer annoncent la marée.

Aujourd'hui, partant du point de vue que les élèves ont, par une étude de quelques mois, passé en revue les différentes espèces de mots de la langue française, nous prendrons cette phrase avec les termes mêmes qui nous sont donnés, attirant spécialement l'attention des élèves sur l'étude des mots qui servent de lien entre les diverses propositions.

LE MAITRE. — Victor, cherche le sujet et tous les compléments du premier verbe *apercevais*?

VICTOR. — Qui est-ce qui apercevais? Je, *sujet*. — J'apercevais quoi? Les crêtes, *complément direct*. — J'apercevais les crêtes où? Au loin, *complément circonstanciel de lieu*. — Quand? Déjà, *complément circonstanciel de temps*.

LE MAITRE. — C'est bien; maintenant, Philippe, pourrais-tu nous dire pourquoi on a ajouté au mot crêtes ces deux autres mots : des vagues?

PHILIPPE. — Pour que nous sachions de quelles crêtes on parle.

LE MAITRE. Parfaitement. Or je vous dirai que ces mots que l'on ajoute à un substantif pour le *faire connaître*, pour le *déterminer*, s'appellent pour cette raison *complément déterminatif*; ainsi, *des vagues* est le complément déterminatif du mot *crêtes*. Si vous lisez attentivement votre phrase jusqu'au point-virgule, vous en découvrirez peut-être encore un de ces compléments. Lequel de vous pourra le trouver?

ANDRÉ. *Du couchant* détermine le mot *lueurs*.

LE MAITRE. Très-bien. Il nous reste maintenant à examiner le mot *rougies*. Plusieurs d'entre vous ont sans doute reconnu que c'est un participe passé employé sans auxiliaire et qui s'accorde par conséquent avec le mot qu'il qualifie *vagues*. Le participe employé sans auxiliaire, avons-nous vu dans vos précédentes leçons, est un véritable *adjectif*;

mais, il a quelque chose de plus. Outre qu'il qualifie les noms, il tient de la nature du verbe et peut avoir tous les compléments du verbe. Or, dans cette phrase, quel complément a-t-il ?

CHARLES. Il a un complément indirect ; rougies par quoi ? — par les dernières lueurs.

LE MAITRE. C'est cela. Eh bien, mes amis, nous venons de déterminer la fonction de chaque mot de la première proposition. Nous passerons à la seconde proposition. (Nous faisons grâce à nos lecteurs des détails, ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre de quelle manière nous procéderions).

Examinons encore les mots qui servent de lien entre ces diverses propositions. Ils sont de deux natures : *pronom relatif* ou *conjonction*. Souvent même il n'y a qu'une simple ponctuation, comme c'est le cas entre les deux premières propositions. A ce sujet, ce sera une excellente occasion de revenir sur la définition du *pronom relatif* et de la *conjonction* et d'en bien faire ressortir le rôle.

Voilà, nous semble-t-il, tout ce que l'on peut raisonnablement exiger d'enfants de 10-11 ans. Pour l'analyse du verbe il faudrait que l'élève connût et pût indiquer les temps et les accords et tous les compléments.

Dans le degré supérieur, les élèves devraient en outre connaître les différentes espèces de verbes et distinguer les rapports qui unissent les propositions.

Disons quelques mots à ce sujet. La phrase peut être composée de deux manières, soit par *coordination* soit par *subordination*, et, souvent même, par les deux rapports à la fois. C'est le cas dans la phrase qui nous occupe. Il y a coordination entre les deux premières propositions : *Déjà au loin j'apercevais les crêtes des vagues rougies par les dernières lueurs du couchant* et la suivante : *Je voyais tourbillonner dans le ciel les oiseaux de mer*.

Les deux dernières propositions ne sont que des compléments du mot *oiseaux* de la deuxième proposition ; elles en dépendent par conséquent et sont dites *subordonnées*.

Les diverses propositions subordonnées peuvent jouer tous les rôles que les mots jouent dans la proposition simple ; elles peuvent être sujet, objet, complément circonstanciel de lieu, de temps, de manière, de cause, etc., complément déterminatif. Selon ces différents rôles elles s'appellent *subjectives* si elles jouent le rôle de *sujet*, *objectives* si elles remplissent les fonctions d'*objet* ou de *complément direct* et *circonstancielles* si elles sont des compléments circonstanciels de lieu, de temps, de manière, etc.

Outre les quatre propositions que nous venons d'étudier on pourrait en faire deux autres en coupant la phrase de la manière suivante :

1. Déjà au loin j'apercevais les crêtes des vagues ;
2. Rougies (sous-entendu *qui étaient*) par les dernières lueurs du couchant.
3. Je voyais les oiseaux de mer.
4. Tourbillonner (qui tourbillonnaient) dans le ciel.
5. Qui précèdent la marée montante,

6. Et l'annoncent (sous-entendu *qui*) par leurs cris aigus.

Les propositions deux et quatre sont dites *raccourcies* la première par le participe passé, la seconde par l'infinitif.

Au point de vue de la fonction, ces diverses propositions doivent être classées comme suit : Nos 1 et 3 sont des propositions principales unies par le rapport copulatif. Toutes les autres remplissent le rôle de complément déterminatif, et sont, pour cette raison, des propositions *adjectives déterminatives*.

Composition faite aux examens d'Etat par une aspirante.

(Elle a obtenu la note 10.)

ROME N'A PAS ÉTÉ BATIE EN UN JOUR.

Il faudrait connaître à fond l'histoire romaine pour dire, sans s'écarter de la vérité, tout ce qu'a coûté de travail, de larmes, de sang, cette ville immense, dominatrice du monde pendant des siècles.

La légende a marqué d'une tache la naissance de Rome : Romulus tue son frère pour s'assurer la gloire de donner son nom à la ville qu'il a bâtie. La Rome des rois s'élève sur les sept collines, construite par les peuples esclaves que les Romains ont enlevé à leur patrie. Sous la république, l'oppression continue ; pendant les tristes guerres civiles qui désolent la capitale, pendant que Marius soulève le peuple, que Sylla et ses terribles soldats massacrent sans pitié les citoyens, que Pompée atteint le faite de la puissance, que César conquiert la Gaule, que la république meurt, les bâtiments s'élèvent, et Rome, déchirée et affaiblie au-dedans, est, à l'extérieur, plus brillante et plus parée que jamais.

C'est sous l'empire surtout que la reine du monde éblouit le regard : ce sont des temples de marbre, des bains immenses, des cirques où combattent les hommes et les bêtes féroces, des villas entourées de jardins splendides, des aqueducs traversant les campagnes. Ville magnifique, que d'esclaves ont souffert en élevant ces splendeurs !

Mais l'heure est là, les Barbares sont aux portes. Rome, l'œuvre de tant de siècles, est prise, détruite, ruinée ; de cette ville de sang, de cette brutale dominatrice, que reste-t-il ? quelques murailles, quelques pierres, un souvenir glorieux peut-être, mais terrible.

Je connais une forêt de sapins, verte et mystérieuse, tapissée de lierre et de mousse ; les rayons du soleil y pénètrent discrètement, jetant çà et là une tache d'or sur la verdure ou sur les troncs des arbres. Mille insectes y vivent joyeux ; cousins, mouches, bourdons noirs, guêpes d'or au fin corsage, brunes abeilles tourbillonnent en essaims sur les fleurs. Les ramiers roucoulent dans les branches, les geais font parfois entendre leur cri rauque, les pinsons sautillent sur la terre, les moineaux se poursuivent avec des gazouillements ; parfois, une hirondelle fend l'air au-dessus des hauts sapins.

Il y a, dans cette forêt, un groupe charmant de vieux hêtres au pied desquels s'est lentement élevée une haute fourmilière formée d'aiguilles

de sapins, de débris de feuilles mortes, de brins d'herbe. Tout le jour, les fourmis noires vont et viennent du dedans au dehors, portant leurs œufs, bouchant les trous, faisant les affairées. Des chemins partent de la fourmilière et se dirigent de tous côtés. Ils sont noirs de fourmis qui trottent au loin, qui grimpent en caravanes sur les troncs, qui s'en vont aux buissons grignoter les feuilles ; d'autres reviennent au logis chargées d'aiguilles de sapins plus grosses qu'elles, ou traînant quelque chenille morte.

Elles vont ainsi, travailleuses acharnées, depuis que le soleil pénètre sous l'ombrage jusqu'au moment où le ciel devient rose et où le merle jette dans l'air ses notes douces et perlées. C'est ainsi que se passent le printemps, l'été, l'automne. Quand tombe la première neige, les fourmis rentrent dans leur demeure. Elles y dorment peut-être tout l'hiver, pour recommencer, aux beaux jours, leur vie active.

C'est ainsi que la fourmilière s'est élevée ; année après année ajoutant quelques pouces à l'édifice. Qui dira les guerres intestines, les querelles, les drames qui se sont passés sous le monceau ignoré que le pied d'un enfant a souvent détruit, mettant ainsi à découvert les larves enfouies avec tant d'amour. Le travail de bien des années est parfois détruit par une terrible pluie d'orage qui jette à terre une partie de la fourmilière.

Rome n'a pas été bâtie en un jour, certes non ; ma fourmilière non plus.

Mais hélas ! que sa ruine a été rapide. Un forestier passe dans la forêt ; il voit les hêtres et les bûcherons arrivent ; les arbres sont tombés, écrasant dans leur chute l'innocente colonie. Les œufs sont perdus, les fourmis jonchent le sol.

Ce ne sont pas les hommes qui ont pleuré sur cette ruine ; mais les oiseaux ont chanté un hymne à la mémoire de la vieille fourmilière, et les tristes échappées de cette destruction, s'en sont allées au loin chercher un refuge contre les barbares.

1^{re} classe primaire.

DICTÉES.

LA POULE.

La poule s'expose à tout pour défendre ses petits : paraît-il un épervier dans l'air, cette mère si faible, si timide, et qui en toute autre circonstance chercherait son salut dans la fuite, devient intrépide par tendresse pour ses nourrissons qu'elle a ralliés précipitamment ; elle s'élance au-devant de la serre redoutable, et par ses cris redoublés, ses battements d'ailes et son audace, elle impose souvent à l'oiseau carnassier qui, rebuté d'une résistance inopinée, s'éloigne et va chercher quelque proie plus facile. Elle paraît avoir toutes les qualités si sympathiques du bon cœur, mais ce qui ne fait pas honneur à son instinct, c'est que si, par hasard, on lui a donné à couvrir des œufs de cane ou de tout autre oiseau de rivière, son affection n'est pas moindre pour ces étrangers qu'elle le serait pour ses propres poussins ; elle ne voit pas qu'elle n'est

que leur nourrice ou leur bonne, et non pas leur mère : et lorsqu'ils vont, guidés par la nature, s'ébattre ou se plonger dans le cours d'eau voisin, c'est un spectacle singulier que l'appréhension, les inquiétudes, les trances de cette pauvre nourrice qui se croit encore mère, et qui, prise de la velléité de les suivre au milieu des eaux, mais retenue par une répugnance invincible pour cet élément, s'agite, incertaine sur le rivage, tremble et se désole, voyant tout autre sa couvée, qui semble la railler, inconsciente d'un péril qui paraît imminent à la pauvre mère affolée.

ARITHMÉTIQUE.

1. Une personne avait placé une somme de $\begin{cases} \text{fr. } 10,000 \\ \text{ } > 20,000 \end{cases}$ dont $\frac{1}{4}$ à 4 %, les $\frac{2}{5}$ à $4\frac{1}{2}$ %, et le reste à 5 %. Elle retire ces sommes, et les place à un taux unique, ce qui augmente son revenu annuel de $\begin{cases} \text{fr. } 95. \\ \text{ } > 190. \end{cases}$ A quel taux a-t-elle placé son avoir en dernier lieu ? — Réponse : au $5\frac{1}{2}$ %.

2. Un tonneau de $\begin{cases} 210 \\ 280 \end{cases}$ litres est plein de vin ; on en tire $\begin{cases} 30 \\ 40 \end{cases}$ litres qu'on remplace par de l'eau : on tire ensuite $\begin{cases} 24 \\ 32 \end{cases}$ litres du mélange qu'on remplace également par de l'eau. Combien, après cela, reste-il de vin pur dans le tonneau ? — Réponse : $\begin{cases} 159 \text{ l. } 429. \\ 212 \text{ l. } 57. \end{cases}$

3. Sachant que l'eau augmente en se congelant de $\frac{1}{15}$ de son volume, trouvez le volume et le poids d'un bloc de glace de $\begin{cases} 0,80 \\ 0,70 \end{cases}$ m. de long, $\begin{cases} 0,50 \\ 0,80 \end{cases}$ m. de large et $\begin{cases} 0,20 \\ 0,30 \end{cases}$ m. d'épaisseur, et dites la quantité d'eau qu'il donnera en fondant. — Réponse : $\begin{cases} 80 \text{ dcm}^3, 75 \text{ kg.}, 75 \text{ l.} \\ 84 \text{ dcm}^3, 78,75 \text{ kg.}, 78,75 \text{ l} \end{cases}$

Nota. La précipitation avec laquelle les *Rapports généraux* ont dû être imprimés, est cause que plusieurs fautes s'y sont glissées. Nous prions nos lecteurs de corriger les suivantes : page 4, ligne 34 en descendant : supprimer le mot *déjà* ; page 19, ligne 3 : *tout d'une voix* au lieu de *tous d'une voix* ; page 32, ligne 15 : *chargeons* au lieu de *changeons* ; page 34, ligne 25 : *dispense* au lieu de *dépense*.

Messieurs les instituteurs qui ont l'intention d'assister au congrès scolaire sont prévenus qu'un bureau de renseignements sera établi pendant la durée de la fête et qu'ils pourront faire adresser leur correspondance au

« Congrès scolaire, bureau de renseignements
Neuchâtel. »